

## Signature de la charte de collaboration du Comité de pilotage Natura 2000 "Atert-Warkdall"

**Communiqué du Ministère de l'environnement, du climat et du développement durable**  
06.03.2019

En date du 6 mars 2019, la ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, Carole Dieschbourg, ensemble avec les membres du comité de pilotage ont procédé à la signature de la charte de collaboration du Comité de pilotage (COPIL) Natura 2000 "Atert-Warkdall".

Les 9 zones Natura 2000 du COPIL "Atert-Warkdall", remarquables par leur biodiversité très riche et variée, leurs nombreux cours d'eau, ainsi que par leur patrimoine naturel, historique et culturel, constituent des espaces multifonctionnels avec le développement d'activités très diverses et hétéroclites telles que l'agriculture et la sylviculture, le tourisme ou les activités récréatives et sportives. Il est par conséquent essentiel d'impliquer tous les acteurs principaux dans la gestion durable de ces sites.

Avec la signature de la charte de collaboration du Comité de pilotage Natura 2000 "Atert-Warkdall", ce COPIL devient ainsi le troisième à être mis en place après celui des "Anciens sites miniers" et celui de l'"Éislek" dont les chartes de collaboration ont été signées en 2018.

Présidé par Gérard Anzia, président de la Maison de l'eau de l'Attert ASBL, le COPIL "Atert-Warkdall" est composé de représentants des ministères et des services régionaux des administrations (nature et forêts, eau, agriculture), des 17 communes concernées, du Syndicat intercommunal pour la nature SICONA-Centre, d'exploitants agricoles et conseillers agricoles de la Chambre d'agriculture et de CONVIS s.c. ainsi que de l'IBLA (Institut fir Biologësch Landwirtschaft an Agrarkultur), du groupement des sylviculteurs, des sections régionales de natur&ëmwelt et du Mouvement écologique ainsi que de l'Office régional du tourisme.

Un bureau exécutif sera également constitué du président du COPIL, de deux représentants des communes, d'un représentant du service régional de l'Administration de la nature et des forêts, d'un représentant du service régional de l'Administration de la gestion de l'eau et d'un représentant du service régional de l'Administration des services techniques de l'agriculture. Le rôle de celui-ci sera entre autres la planification concrète et l'accompagnement des mesures et soutenir l'animateur Natura 2000 dans sa mission.



*Signature de la charte (©MECDD)*



*Carole Dieschbourg entourée des représentants des 17 communes et services régionaux des administrations concernés (©MECDD)*



*Marche explicative dans la vallée de l'Attert (©MECDD)*